
Lettre du représentant Le Carpentier, en mission à Port-Malo, annonçant une fête célébrée pour l'inauguration de bustes de Marat et Le Peletier et l'envoi d'une décoration militaire ayant appartenu à O'Kelly, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794)

Jean-Baptiste Le Carpentier

Citer ce document / Cite this document :

Le Carpentier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Le Carpentier, en mission à Port-Malo, annonçant une fête célébrée pour l'inauguration de bustes de Marat et Le Peletier et l'envoi d'une décoration militaire ayant appartenu à O'Kelly, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 147;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31914_t1_0147_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

fait don de deux couronnes en argent, et que les armemens sont dans la plus grande activité. Il envoie une décoration militaire trouvée parmi les effets d'O'Kelly, chef de brigade tué par les brigands.

Mention honorable des dons, et insertion au bulletin (1).

[Port-Malo, 23 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Une fête bien intéressante malgré son retard, vient d'avoir lieu ici. C'est l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier. Quoiqu'elle fut spécialement l'ouvrage de la Société patriotique, tous les citoyens y ont participé, en même temps qu'à la célébration de la décade et après cette inauguration dont la pompe s'est faite dans le Temple du culte universel, chacun des habitants s'est retiré avec le désir de mériter, comme nos deux saints, une place dans le Panthéon, paradis de la République.

Si cette fête eût coûté quelque chose à la nation, elle en serait bien dédommée par l'argenterie des églises qui se recueille de toutes parts; elle s'élève déjà à plus de 300 marcs.

L'argent monnoyé à effigie royale et les meubles en argent apportés pour échange chez le receveur du district composent une quantité de 1200 marcs.

Les brigands qui ont été jugés ici avaient pour plus de cent milles livres d'effets précieux et de lettres de change.

La Société populaire a ouvert une souscription pour le soulagement des pauvres, et en deux jours plus de 30.000 l. ont été déposées.

Deux couronnes en argent ont été données à la République par les ci-devant communautés des tailleurs de Port-Malo.

Les armemens sont ici dans la plus grande activité, et l'opinion publique est que la Couronne de Georges passera bientôt comme celle des saints au creuset de la République. S. et F. »

LE CARPENTIER.

P.S. L'adjudant-général Scherb m'a prié de transmettre à la Convention nationale, une ancienne décoration militaire trouvée parmi les effets délaissés par le chef de brigade O'Kelly, qui fut tué par les brigands de la Vendée à l'affaire de Dol.

(Applaudissements.)

28

La commune de Bernay annonce l'offrande de 406 chemises, la plantation d'un arbre de la liberté, la conversion de l'église Sainte-Croix en un temple de bienfaisance, où l'on dépose les bleds mis en réquisition pour les départemens voisins, et un nouvel envoi de 79 marcs 7 onces 7 gros d'argenterie, 2562 marcs de cuivre et 216 liv. de fer, outre 8 cloches prêtes à partir.

Le directoire du district du même lieu an-

nonce que le meilleur esprit y règne, que les lois y sont respectées, que la première réquisition part gaiement, et que les biens d'émigrés s'y vendent le quintuple de leur estimation.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La comm. de Bernay, à la Conv. Bernay, 11 pluv. II] (2)

« Représentants du peuple,

La commune offre à la Convention 406 chemises pour les défenseurs de la patrie, des sans-culottes prêts à mourir pour la liberté, n'ont pu balancer à partager leurs chemises, dès qu'on leur a lu que leurs frères en manquent, chacun a apporté ses neuves.

Hier nous avons planté un arbre vivace à la liberté avec nos frères d'un détachement du bataillon de Gonesse, il reprendra en germinal prochain, il durera 300 ans, puis nos neveux les remplaceront car c'est pour l'éternité que les Français sont libres.

Nous avions des saints de bois et qui n'étoient propres à rien, ils furent gaiement brûlés, une de nos deux dernières églises est devenue dépôt de blé pour le département de l'Orne; quand on n'a plus de maison, on n'a pas besoin de meubles, les pupitres et chandeliers de cuivre vont s'emballer pour leur vraie destination, d'autres ustensiles, en argent, ciboires, patènes, soleils, les suivront; l'autre église sert encore à mystifier une partie de notre commune, bientôt nous l'emploierons à bon usage; car si dans les temps de crédulité nous avions trop de deux, aujourd'hui que nous sommes éclairés nous n'en avons besoin d'aucune.

Bernay ne veut garder que l'idée et le sentiment d'un dieu parce que son temple sera nos cœurs, ses prêtres nous, nos femmes et nos enfants. »

LE CORDIER (maire), BUSCHEY, BAYVEL, DESBORDEAUX, J.B. HUBERT, CAUCHOIS, BAUTIER fils, DULAURENS (agent nat.), P. MALHERBE, NIMES.

[Extrait des délibérations de la comm., 4 pluv. II]

...En la séance du soir en conseil général assemblé où étoient les citoyens Le Cordier (maire, Bayvel, Mesuel (off. mun.), Dulaurens (agent nat.), Buschey, Leveille, Cauchois, Malherbe, Hubert, Le Bertre père, Pitache (notables), Fonnage (secrét.).

Un membre a dit : le fanatisme cède à la Raison les postes qu'il ne peut plus tenir.

La ci-devant église de Ste Croix est abandonnée. Elle sert aujourd'hui à la bienfaisance, là est le dépôt des grains en réquisition pour nos frères des départemens voisins; la raison et la loi d'accord avec nos cœurs ont indiqué ce sacrifice, les républicains de Bernay l'ont offert, cet ancien édifice doit donc changer de nom.

Le Conseil général applaudissant à cette mesure utile et sur les conclusions de l'agent national arrête ce qui suit :

Art. I. L'édifice connu dans cette commune sous la dénomination de l'église de Ste Croix

(1) P.V., XXXI, 331. Bⁱⁿ, 29 pluv.; J. Sablier, n° 1147; J. Perlet, n° 375; Mon., XIX, 502; J. Fr., n° 512; J. univ., n° 1548. Résumé dans AULARD, Recueil des Actes..., XI, 79.

(2) C 290, pl. 913, p. 20.

(1) P.V., XXXI, 332. Bⁱⁿ, 29 pluv. II; J. Sablier, n° 1147.

(2) C 291, pl. 927, p. 30 à 34.